

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,
Vu l'arrêté du 07/11/2017 portant création de la mention tennis de table du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 15/05/2023,

ARRÊTE

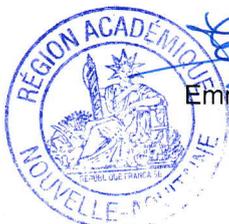
Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention tennis de table est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
BP4ALP230390	Madame	BATAILLON	Vanessa
BP4ALP230391	Monsieur	BOCCOVI	Kodjo
BP4ALP230392	Monsieur	CHEVALLIER	Thomas
BP4ALP230393	Monsieur	GIRET	Yohan
BP4ALP230394	Monsieur	KERMOAL	Nathaniel
BP4ALP230395	Monsieur	KONIGUE-LAMINE	Dimitri
BP4ALP230396	Monsieur	LEFEBVRE	Yaniss
BP4ALP230397	Monsieur	MAURER	Yannick

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES CEDEX, le 15/05/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités,
et par délégation,
Conseillère d'Animation Sportive




Emmanuelle DJADJO